

AXE N° 5 : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA

Le schéma de l'autonomie présente la politique départementale pour la période 2014-2018 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Bien que ce schéma soit obligatoire et malgré un contexte budgétaire contraint, **le Département a souhaité mener une démarche ambitieuse, réaliste et réalisable** afin d'offrir à tous un accompagnement adapté en réponse à des besoins identifiés. Le succès de cette réussite passe également par une mutualisation des moyens existants sur le territoire et une coopération des acteurs.

Les actions, présentées dans les livrets précédents, sont le fruit d'une démarche participative et mettent en lumière les enjeux de tous les acteurs du territoire qui se sont fortement impliqués dans la construction de ce schéma.

Aussi, afin de nourrir, d'enrichir, d'actualiser et de perfectionner ce schéma, il est essentiel de conserver la dynamique partenariale et de questionner sans cesse le territoire pour être en phase avec les offres et les besoins.

Avec cette vision prospective, la temporalité du schéma (2014-2018) est en réalité un tremplin pour initier de nouveaux savoir-faire stratégiques et méthodologiques tout au long de ce schéma. Il s'agit aussi d'anticiper la réécriture de notre feuille de route afin d'avancer perpétuellement dans une logique de convergence sur les enjeux qui nous attendent dans les années à venir.

Pour cela, il est nécessaire d'engager une démarche s'appuyant sur des outils :

- ❖ De suivi et d'évaluation de ce schéma
- ❖ De veille et de benchmark pour nourrir la prospective
- ❖ D'aide à la décision.

Ce livret a pour ambition de vous présenter l'enjeu de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce schéma pour en garantir sa réussite.